

QU'EST-CE QUE C'EST UNE CONSULTATION PUBLIQUE ?



DONNEZ VOTRE AVIS

Une consultation publique dans l'Union européenne, permet aux citoyens et aux parties intéressées de donner leur avis sur les nouvelles politiques de l'UE et sur la législation en vigueur.

La Commission européenne est ouverte à vos écoutes!

COMMENT PROCÉDER ?

Vous pouvez participer dans n'importe laquelle des 24 langues officielles de l'UE, en créant un compte à l'aide d'EU Login.

Ce compte est personnel et intransmissible!

Une fois que votre compte a été créé, il vous suffit juste de répondre à un questionnaire ou adresser à la Commission vos commentaires.



COMMENT MON AVIS EST-IL UTILISÉ ?



La Commission analyse et synthétise les avis et les contributions reçus en créant un questionnaire qui est ouvert au public pendant 12 semaines.

Ensuite, toutes les opinions sont transmises au Parlement européen et au Conseil, pour en tenir en compte durant leur travail législatif.

MON AVIS, SERA-T-IL UTILE ?

Oui!

Les citoyens européens ont le droit de s'exprimer sur les politiques de l'UE.

La Commission a le devoir d'analyser ces commentaires et faire des propositions législatives au Parlement et au Conseil.



#EUHAVEYOURSAY

Maintenant, c'est à vous! Visitez le site de la Commission et participez aux consultations!

Cliquez pour accéder aux dernières consultations!

